

Pollutions **À**mergentes : Le rÃ©seau AMORCE demande des moyens pour les collectivitÃ©s

Dossier de la rÃ©daction de H2o
July 2023

À Suite à la publication de l'Ã©tude de l'ANSES en avril dernier identifiant la prÃ©sence de rÃ©sidus de pesticides dans certains captages d'eau potable, le rÃ©seau AMORCE (1 000 collectivitÃ©s, fÃ©dÃ©rations et associations) a rÃ©alisÃ© un Ã©tat des lieux auprÃ¨s de son rÃ©seau national de collectivitÃ©s adhÃ©rentes, des polluants Àmergents dÃ©TECTÃ©S sur les captages de leurs territoires et des consÃ©quences sur les services d'eau potable. Les rÃ©sultats obtenus conduisent le rÃ©seau à rÃ©aliser auprÃ¨s du gouvernement son appel à prendre urgentement des mesures fortes en matière de gestion qualitative de l'eau, d'interdiction ou à minima de rÃ©duction des usages de produits polluants dans les aires d'alimentation des captages et de renforcement des Àcocontributions sur les produits À l'origine de ces pollutions, pour permettre enfin aux collectivitÃ©s d'avoir les moyens de protÃ©ger les ressources en eau.

En juin 2023, AMORCE a rÃ©alisÃ© une enquÃªte auprÃ¨s de ses collectivitÃ©s adhÃ©rentes visant à déterminer l'ampleur des difficultÃ©s rencontrÃ©es par les services publics d'eau potable concernant les pollutions Àmergents. Le constat est préoccupant. Dans ce panel représentant une population de 3,5 millions d'habitants, 88 % des collectivitÃ©s annoncent avoir identifiÃ© des pollutions Àmergents, essentiellement aux mÃ©tabolites de pesticides, sur certains de leurs captages. Les substances les plus dÃ©TECTÃ©es sont : le chlorothalonil et son mÃ©tabolite R471811, le S-mÃ©tolachlore et ses mÃ©tabolites, les mÃ©tabolites du chloridazone, les PFAS, le TFA (Acide trifluoroacÃ©tique), les nitrates, le tetrachloroÃ©thylène et le ESA alachlor. Chez 80 % des répondants ayant constatÃ© la prÃ©sence de ces polluants, ceux-ci entraÃ®nent potentiellement des non-conformitÃ©s dans certains de leurs captages. Face à ces alertes, les collectivitÃ©s sont contraintes d'instaurer des plans d'actions pour restaurer la qualitÃ© de l'eau et mettre en œuvre des solutions curatives de traitements avancÃ©s. NÃ©anmoins, maintenir cette alimentation en eau potable de qualitÃ© aux FranÃ§ais, soit l'essence mÃ¢me de ce service public local, s'effectue dans des conditions toujours plus dÃ©gradÃ©es pour des raisons d'ordres structurels (manque de ressources) et conjoncturels (sÃ©cheresse). En l'absence d'autres possibilitÃ©s, les collectivitÃ©s sont contraintes de substituer la ressource d'un captage par celle d'un autre voire d'abandonner le captage polluÃ©, pour assurer la qualitÃ© de l'eau potable à leurs administrÃ©s avec des contraintes et des consÃ©quences très lourdes, en particulier en période de sÃ©cheresse. À En l'absence d'interdiction à l'échelle nationale ou européenne de certaines substances (en particulier de certains pesticides), les solutions curatives disponibles pour les collectivitÃ©s (de type : charbon actif, ultrafiltration, nanofiltration, etc.) nÃ©cessitent des moyens financiers très importants. Dans un contexte de contraintes extrÃªmes sur les budgets des collectivitÃ©s, celles-ci ne peuvent ãtre mises en place qu'avec des ressources financiÃ res supplÃ©mentaires allouÃ©es par l'Ã‰tat et in fine les agences de l'eau, sans quoi les usagers du service public verront leurs factures d'eau s'envoler pour des raisons indÃ©pendantes de leur responsabilitÃ© et de celle des collectivitÃ©s. En effet, prÃ¨s des deux tiers des répondants à cette enquÃªte indiquent ne pas avoir les moyens financiers de lutter contre ces nouvelles pollutions.

Pour rappel, AMORCE avait déplorÃ© que le Plan Eau présentÃ© par le gouvernement en mars dernier ne contienne que peu de mesures réellement ambitieuses sur la prÃ©servation de la qualitÃ© de l'eau (absence d'interdiction formelle du S-mÃ©tolachlore par exemple). Ainsi, les collectivitÃ©s rassemblÃ©es au sein d'AMORCE appellent le gouvernement à : 1. Prendre des mesures préventives fortes interdisant les produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages, mesures qui devront ãtre renforcÃ©es sur les captages dits "sensibles" dont le pÃ©rimÃ©tre est à déterminer dans les meilleurs délais. Les pouvoirs des Ã©lus locaux doivent ãtre, en parallèle, renforcÃ©s en la matière ; 2. Intensifier l'accompagnement de transition des activités agricoles au droit des aires d'alimentation de ces captages avec des aides techniques et financiÃ res ; 3. Responsabiliser financiÃ rement les metteurs en marché de polluants en augmentant fortement les redevances pour pollutions diffuses sur les pesticides et les nitrates, en transformant la taxe sur les préparations pour lessives en redevance au profit des agences de l'eau et en créant une redevance sur les nouvelles pollutions Àmergents (pollution micro plastiques, rÃ©sidus mÃ©dicamenteux...). Ces rÃ©formes doivent permettre d'instaurer un vrai signal prix sur l'usage de ces produits et gÃ©nÃ©rer des moyens financiers pour gÃ©nÃ©raliser les stratégies de prÃ©vention et de traitement de ces pollutions Àmergents sur tous les territoires concernÃ©s.

